

Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1997)

du 24 septembre 1997

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 26 mars 1997¹⁾,
arrête:*

Article premier

Les crédits d'engagement suivants sont accordés au Conseil fédéral:

a.	Système de drones d'exploration ADS 95; adaptation de constructions et d'installations	Francs 11 900 000
b.	Kloten, place d'armes; construction du Centre d'instruction des troupes de transmission	17 550 000
c.	Bière, place d'armes; rénovation et aménagement des casernes d'infanterie, 2 ^e étape	11 870 000
d.	Locarno, aérodrome militaire; construction du Centre d'instruction des pilotes et des éclaireurs parachutistes.	14 050 000
e.	Crédit additionnel: Hinterrhein, place de tir pour chars; amélioration de l'infrastructure de la place de tir, 1 ^{re} étape	1 150 000

Art. 2

¹⁾ Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts de peu d'importance entre les nouveaux crédits d'engagement fixés à l'article premier (exception faite du crédit additionnel).

²⁾ Les crédits de paiement sont inscrits au budget annuel.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

¹⁾ FF 1997 II 1336

Conseil des Etats, 30 avril 1997

Le président: Delalay

Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 24 septembre 1997

La présidente: Stamm Judith

Le secrétaire: Anliker

N39202

**Arrêté fédéral concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1997)
du 24 septembre 1997**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1997
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.10.1997
Date	
Data	
Seite	753-754
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 203

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisse.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.